

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 9 JAN. 2015

portant nomination de la commission d'équivalence compétente chargée d'examiner les titres et travaux des candidats aux concours de recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 11 juin 1996 portant organisation de la commission d'équivalence compétente pour le concours de recrutement des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1er

Madame Annick PASQUET, attachée, est nommée présidente de la commission d'équivalence chargée d'examiner les titres et travaux des candidats au concours externe pour le recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication dans la branche

professionnelle « restauration et conservation préventive » et le domaine d'activité « papier », organisé au titre de l'année 2014

Sont nommés membres de cette commission :

- Madame Marie-Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef, direction des fonds, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, service à compétence nationale des archives nationales de Paris, présidente du jury du concours externe de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », organisé au titre de l'année 2014 ;
- Monsieur Patrice TRIBOUX, conservateur du patrimoine, responsable des archives du secteur affaires sociales, direction des fonds, service à compétence nationale des archives nationales de France, membre du jury du concours externe de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », organisé au titre de l'année 2014 ;
- Monsieur Alain ROGER, chef de travaux d'art, restaurateur de globes grand format, établissement public de la bibliothèque nationale de France, membre du jury du concours externe de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », organisé au titre de l'année 2014.

Article 2

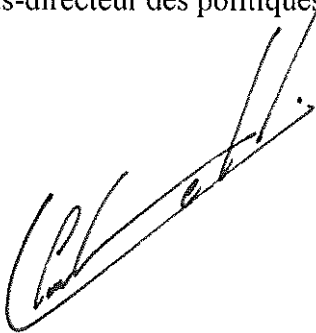
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 9 JAN. 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL